

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 551 480 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

10.04.1996 Bulletin 1996/15

(51) Int. Cl.⁶: **A47G 29/12**

(86) Numéro de dépôt international: **PCT/FR92/00704**

(21) Numéro de dépôt: **92916541.3**

(87) Numéro de publication internationale:

WO 93/02601 (18.02.1993 Gazette 1993/05)

(22) Date de dépôt: **17.07.1992**

(54) **DISPOSITIF A GRANDE OUVERTURE VERTICALE DE TRANSMISSION A DISTANCE DU
COURRIER VERS UNE BOITE RECEPTRICE**

VORRICHTUNG MIT GROSSER SENKRECHTER ÖFFNUNG ZUM ENTFERNTEN ZUFÜHREN VON
BRIEFEN ZU EINEM SAMMELBEHÄLTER

DEVICE HAVING A WIDE VERTICAL OPENING FOR REMOTELY TRANSFERRING MAIL TO A
RECEIVING BOX

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB LI

(73) Titulaire: **FRISSARD, Jacques**
F-92320 Chatillon (FR)

(30) Priorité: **29.07.1991 FR 9109607**

(72) Inventeur: **FRISSARD, Jacques**
F-92320 Chatillon (FR)

(43) Date de publication de la demande:
21.07.1993 Bulletin 1993/29

(56) Documents cités:
US-A- 1 423 251 **US-A- 1 707 049**

EP 0 551 480 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un dispositif de transmission à distance du courrier vers une boîte réceptrice (voir les documents US-A-1 423 251 et US-A-1 707 049).

Les boîtes aux lettres agréées PTT classiques ou spécifiques sont traditionnellement à ouverture horizontale de deux à trois centimètres. Ces boîtes aux lettres ne s'adaptent pas aux clôtures de propriété généralement ajourées verticalement (palissade, grille, porte ou portail).

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient.

En effet, selon sa première caractéristique, il comporte un capot muni d'une ouverture verticale s'adaptant aisément à ces clôtures pour recevoir verticalement le courrier. Il comporte aussi un ensemble gaine-glissière-déflexeur pour guider et freiner le courrier dans sa course vers la boîte réceptrice. Il comporte encore un plateau à l'intérieur de la boîte réceptrice pour recevoir le courrier à plus d'un bras de l'ouverture verticale. Il comporte enfin une suspension élastique du plateau récepteur pour amortir la fin de course du courrier.

Selon des modes particuliers de réalisation :

- la protection contre la pluie est assurée soit par un volet mobile fixé au capot, facile à lever avec le courrier ; soit par un auvent fixé au capot ; soit par le prolongement de la face supérieure relevable et des deux faces latérales du capot ,
- la gaine peut être constituée par un simple prolongement des faces latérales du capot ,
- si l'on ne craint pas les chutes libres du courrier , glissière, déflexeur, plateau et suspension élastique du plateau sont inutiles.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en perspective le capot fixé à une grille de portail.

La figure 2 représente, vu de derrière, le dispositif selon l'invention avec son plateau suspendu en position haute de volume minimal.

La figure 3 représente, vu de dessus, le dispositif (porte ouverte).

La figure 4 représente, vue de derrière, une variante du dispositif avec un plateau reposant sur des points d'appui fixes.

La figure 5 représente une vue en coupe du dispositif.

En référence à ces dessins, le dispositif comporte un capot (1) à ouverture verticale (2) communiquant avec la boîte réceptrice (3) par l'intermédiaire d'une gaine (6). Le capot (1) et son volet mobile (4) assurent la protection du dispositif contre la pluie. L'ensemble de la boîte aux lettres à ouverture verticale est accroché au tablier du portail (23) par l'intermédiaire d'une fixation au portail (5). L'ouverture (2) se place devant un jour (21) entre deux barreaux (22) de la grille du portail. La boîte

réceptrice (3) et la gaine (6) sont reliées par une cornière (7). L'ensemble gaine(6)-glissière(10)-déflexeur (11) guide le courrier (20) vers le plateau récepteur (12) accroché à une suspension élastique (13). L'ensemble de la boîte aux lettres à ouverture verticale est à paroi mince d'épaisseur β . La paroi épaisse (15) est la face de la boîte réceptrice supportant la porte d'accès (16). Deux poignées (17) permettent de manipuler la boîte réceptrice (3).

Selon une variante illustrée en figure 4, la boîte réceptrice (3) est pourvue de points d'appui (14) sur lesquels le plateau récepteur (12) vient reposer en différentes positions : haute de volume minimal, intermédiaire ou basse de volume maximal.

Selon des variantes non illustrées, l'ensemble du dispositif peut être : à section rectangulaire ou carrée ; encastré dans un mur ; scellé sur un socle de ciment ; enrobé de briques ou parpaings pour constituer un pilier.

Les dimensions imposées sont : la distance entre jours du portail (α), la largeur de jour de portail (A) et l'arrondi de découpe (ϵ).

A titre d'exemple non limitatif, le dispositif, réalisable en bois, métal, matériau plastique ou autres, aura des dimensions de l'ordre de :

- γ = 0,8 cm
pour épaisseur de paroi épaisse en contreplaqué .
- β = 0,5 cm
pour épaisseur de paroi mince en contreplaqué .
- B = $A + \epsilon$
pour largeur d'ouverture verticale .
- C = 35 cm (22 à 42 cm) ,
pour hauteur d'ouverture verticale .
- D = 25 cm (22 à 42 cm) ,
pour profondeur intérieure de capot.
de 10 cm à plusieurs mètres ,
pour longueur de gaine .
- E = 10 cm ,
pour hauteur de premier point d'appui du plateau .
- G = $F - \gamma + 50$ cm ,
pour hauteur de déflexeur (à 45 degrés) .
- H = $F - E + 90$ cm ,
pour hauteur de boîte réceptrice .

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux clôtures ajourées verticalement et aux entrées étroites d'immeubles nécessitant le regroupement des accès aux boîtes aux lettres et l'éloignement des boîtes réceptrices.

Revendications

1. Dispositif de transmission à distance du courrier vers une boîte réceptrice, caractérisé en ce qu'il comporte un capot (1) muni d'une grande ouverture verticale (2) pour recevoir verticalement le courrier

et muni d'un volet mobile (4) contre la pluie, une gaine (6), une glissière (10), un déflecteur (11), un plateau (12) à suspension élastique (13) monté à l'intérieur d'une boîte réceptrice (3) et éloigné à plus d'un bras de l'ouverture verticale (2) .

2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'ouverture verticale (2) peut être adaptée aux clôtures ajourées verticalement, en particulier aux grilles de portail.

3. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'ouverture verticale (2) peut atteindre la largeur du jour (21) d'une clôture pour se confondre avec lui et peut recevoir les colis postaux ainsi que les pains allongés livrés à domicile et passant par la grille de la clôture.

4. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la gaine (6) permet d'éloigner, de descendre et mieux dissimuler la boîte réceptrice (3) derrière un tablier (23) du portail .

5. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la gaine (6), la glissière (10) et le déflecteur (11) permettent de guider et freiner le courrier (20) dans sa course vers le plateau (12) .

6. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la boîte réceptrice (3) équipée d'un plateau (12) à suspension élastique (13) est à grande capacité et que le plateau (12), monté initialement vide en position haute, peut descendre en position basse de volume maximal sous le poids du courrier.

7. Dispositif selon les revendications 1 et 6 caractérisé en ce que la suspension élastique (13) du plateau (12) permet d'amortir la fin de course du courrier (20) sur le plateau.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par une séparation des éléments permettant de regrouper l'ouverture (2) et la boîte réceptrice (3) pour les rendre plus accessibles.

Claims

1. in a device for mail transfer to a remote receiving box, the improvement comprising :

- a hood 1 having a great vertical mailslot 2 through its front wall ,for receiving the upright mail and equipped with a movable rain shield 4,
- a mail duct 6 ,
- a baffle 10 ,
- a deflector 11 ,
- a receiving plate 12 suspended under an elastic suspension 13 inside a receiving box 3 more

than seventy centimetres away from the inlet mailslot 2

2. the improvement as in claim 1 ,wherein said vertical mailslot 2 can be fitted on fences with vertical rectangular gaps, in particular on gateways with bars

3. the improvement as in claim 1 ,wherein said vertical mailslot 2 can be as wide as a gap 21 of fence , indistinguishable from it, and can receive the parcels and the elongated breads delivered at one's private house through the grille of fence

4. the improvement as in claim 1, wherein said long flexible mail duct 6 allows to move away , to descend and to hide better a great capacity receiving box 3 behind a structure of gateway 23

5. the improvement as in claim 1 , wherein said duct 6, baffle 10 and deflector 11 guide the mail 20 during said transfer to the receiving plate 12 and reduce its speed

6. the improvement as in claim 1 ,wherein said plate 12, inside the great capacity receiving box 3, which can be suspended under an elastic suspension 13 mounted initially empty in upper position, can descend to lower position of maximum volume by the weight of mails

7. the improvement as in claims 1 and 6 ,wherein said elastic suspension 13 over said plate 12 allows to cushion the arrival of said mail 20 onto the plate 12

8. the improvement as in previous claims, wherein the distinct components (hood,duct,box) allow to regroup the inlet hood 1 and the receiving box 3 with others for easier accessibility.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Zuführen von Post zu einem entfernten Sammelbehälter, die enthält :

- eine Einwurfshaube 1 mit einem großen vertikalen Postschlitz 2 durch seiner Vorderwand zum Empfang der aufrecht vorgehaltenen Post und mit einer Verschlussklappe gegen den Regen.
- einen Schlauch 6,
- eine Gleibahn 10 ,
- einen Ableiter 11,
- ein Empfangsplateau 12, das unter einem elastischen Tragband 13 innerhalb des Sammelbehälters 3 hängt und mehr als sieben Zentimeter weit vom Postschlitz 2 entfernt ist.

2. Vorrichtung gemäß dem Patentanspruch 1 dadurch gekennzeichnet daß der vertikale Postschlitz an

Zäunen mit vertikalen Schlitzten, besonders , zwischen zwei Stäben eines Gittertors von Zaun angepaßt werden kann.

3. Vorrichtung gemäß dem Patentanspruch 1 dadurch gekennzeichnet daß der vertikale Postschlitz 2 an die breite des Schlitzes vom Zaun herankommen und mit ihm sich verwechseln kann und die Postpakete sowie die durch das Gitter des Zaunes ins Haus gelieferten Brote empfangen kann. 5
10
4. Vorrichtung gemäß dem Patentanspruch 1 dadurch gekennzeichnet daß der lange flexible Schlauch 6 es ermöglicht, einen großen Sammelbehälter 3 weiter zu entfernen, hinter einem Gittertor 23 niedriger anzubringen und besser zu verbergen. 15
5. Vorrichtung gemäß dem Patentanspruch 1 dadurch gekennzeichnet daß der Schlauch 6 , die Gleitbahn 10 und der Ableiter 11 es ermöglichen , die Post während ihrer Fahrt zum Empfangsplateau 12 zu leiten und zu verlangsamen. 20
6. Vorrichtung gemäß dem Patentanspruch 1 dadurch gekennzeichnet daß der große Sammelbehälter 3 ein Empfangsplateau 12 enthält, das anfangs leer unter einem elastischen Tragband 13 am oberen Niveau gehangen wird , und das durch das Gewicht der Posten bis zum untersten Niveau (größtem Postvolumen) herabhängen kann . 25
30
7. Vorrichtung gemäß den Patentansprüchen 1 und 6 dadurch gekennzeichnet daß ein elastisches Tragband 13 über dem Empfangsplateau 12 es ermöglicht ,die Ankunft der Post 20 auf dem Empfangsplateau 12 zu dämpfen. 35
8. Vorrichtung gemäß einem der Patentansprüche 1 bis 7 dadurch gekennzeichnet daß die Trennung der Bestandteile (Einwurfshaube, Schlauch, Sammelbehälter) die Zusammenlegung der Einwurfshaube 1 und den Sammelbehälter 3 mit anderen zum Zwecke eines besseren Zugangs ermöglicht. 40
45
50
55

FIG. 1





